

Code de déontologie des fournisseurs

Enterprise Holdings Inc., par l'entremise de son réseau de filiales actives (chacune détenant une licence individuelle et étant autorisée à exercer ses activités sous la désignation « Enterprise Holdings », « Enterprise Location d'autos », « Location d'autos National » et « Alamo Rent A Car », et appelées collectivement « Enterprise Holdings ») a à cœur de développer des relations à long terme mutuellement bénéfiques avec des partenaires commerciaux et des fournisseurs qui partagent son engagement à agir avec honnêteté et intégrité. Le Code de déontologie des fournisseurs (appelé dans les présentes « Code de déontologie des fournisseurs » ou « Code ») décrit nos attentes et offre des lignes directrices aux fournisseurs, marchands, agents, partenaires commerciaux, experts-conseils et sous-traitants (appelés collectivement « Fournisseurs ») pour expliquer comment nous pouvons, ensemble, atteindre notre objectif conjoint d'offrir la meilleure expérience de service à la clientèle de notre catégorie dans toutes nos opérations commerciales.

REGISTRES COMPTABLES ET COMMERCIAUX

Les registres financiers des fournisseurs doivent être conformes soit à un système raisonnable de contrôles internes, soit, le cas échéant, aux principes comptables généralement reconnus. Les registres doivent être maintenus de façon claire, ponctuelle et fidèle.

ANTI-CORRUPTION

Les fournisseurs ne doivent pas promettre, offrir ni autoriser, directement ou indirectement, un don de valeur à qui que ce soit en vue d'obtenir de l'influence ou un avantage inapproprié, ou pour récompenser l'exécution inappropriée de toute fonction ou activité.

CONFORMITÉ AU CODE D'ENTERPRISE HOLDINGS ET AUX LOIS APPLICABLES

Enterprise Holdings s'attend à ce que ses Fournisseurs respectent les normes et principes du présent Code ainsi que toutes les lois applicables, y compris celles qui régissent les registres comptables et commerciaux. Les Fournisseurs doivent surveiller régulièrement leurs activités et leurs opérations pour détecter les infractions et identifier les secteurs où des améliorations sont requises.

CONFORMITÉ AU CONTRAT

Le présent Code est conçu pour compléter, et non pas remplacer, toute entente ou tout contrat légal conclu entre un Fournisseur et Enterprise Holdings et ses filiales actives. Les Fournisseurs doivent soumettre leurs craintes ou questions relatives aux contrats à leur point de contact immédiat auprès d'Enterprise Holdings.

CONCURRENCE LOYALE

Enterprise Holdings s'attend à ce que ses Fournisseurs respectent toutes les lois antitrust ainsi que toutes les lois et tous les règlements sur la concurrence loyale applicables, y compris ceux qui interdisent de restreindre illégalement la concurrence. Ces lois interdisent les pratiques qui restreignent le commerce, comme la fixation des prix, la tarification abusive, la fausse représentation d'un concurrent, le vol de secrets commerciaux, la répartition des clients, l'offre de pots-de-vin et l'acceptation de ristournes.

APPLICATION DE PROCÉDURES DE SÉCURITÉ

Les lieux de travail des Fournisseurs doivent respecter les lois et règlements applicables en matière de sécurité, et des précautions appropriées doivent être prises pour assurer que les installations, la machinerie, les outils et l'équipement de protection soient fonctionnels et utilisés correctement en tout temps.

HARCÈLEMENT ET DISCRIMINATION

Les Fournisseurs doivent favoriser un environnement où le harcèlement n'est jamais acceptable. Les Fournisseurs doivent promouvoir les lois qui interdisent la discrimination en fonction des caractéristiques protégées, telles que :

- Race
- Orientation sexuelle
- Couleur
- Identité sexuelle
- Sexe
- Religion
- Origine nationale
- Invalidité
- Âge
- Statut d'ancien combattant

CADEAUX ET DIVERTISSEMENTS

Les Fournisseurs ne doivent pas fournir de cadeaux ni autres articles de valeur aux employés d'Enterprise Holdings ni aux tiers avec lesquels ils travaillent pour le compte d'Enterprise Holdings. Toute situation qui crée, ou semble créer, un conflit entre un intérêt personnel et les intérêts d'Enterprise Holdings doit être évitée.

COMMENT SOULEVER DES CRAINTES ET RAPPORTER DES INFRACTIONS AU CODE

Les Fournisseurs et leurs employés ont l'opportunité de soulever leurs craintes sans risque de représailles. Si vous observez ou soupçonnez raisonnablement qu'un individu a enfreint le Code, nous vous encourageons à rapporter l'incident à votre point de contact principal auprès d'Enterprise Holdings. Enterprise Holdings maintient également une ligne d'appel pour les questions d'éthique qui est administrée par un tiers et que les Fournisseurs peuvent utiliser pour faire des rapports anonymes, là où la loi le permet.

- Par téléphone : **États-Unis ou Canada :**

1-888-238-1483

- En ligne : <https://secure.ethicspoint.com/domain/media/en/gui/17305/index.html>

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS

Les Fournisseurs sont également responsables d'assurer la protection des renseignements confidentiels, de la propriété intellectuelle et des renseignements personnels qui appartiennent aux clients et employés d'Enterprise Holdings. Les Fournisseurs doivent respecter toutes lois et normes applicables sur la sécurité et aviser sans délai Enterprise Holdings de tout manquement réel ou potentiel à la sécurité des données ou de la divulgation inappropriée de renseignements protégés.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les Fournisseurs doivent respecter toutes les lois et tous les règlements environnementaux qui s'appliquent dans les lieux où ils exercent des activités. Ils doivent minimiser l'impact environnemental de leurs opérations dans la mesure du possible.

HEURES DE TRAVAIL, SALAIRE ÉQUITABLE ET DROITS DE LA PERSONNE

Les Fournisseurs doivent respecter toutes les lois applicables aux salaires et aux heures de travail. Cela inclut les lois sur le salaire minimum, le temps supplémentaire et le nombre maximum d'heures de travail. Enterprise Holdings ne tolérera pas le travail des enfants ni le travail forcé, ni aucun traitement inacceptable des travailleurs. Nous ne nous associerons pas aux entreprises qui utilisent de la main-d'œuvre enfantine ou forcée, que ce soit directement ou indirectement.

ENTERPRISE HOLDINGS.

Alamo

enterprise

National